

Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 8 septembre, à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents : M. Yves VILLE, M. Daniel LE QUILLIEC, M. Bruno LACAN, M. Arnaud MEUNIER, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Mathieu DUMAS, M. Johnny LEBERT, Mme Catherine MILLECAMPS, M. Daniel BARENTIN, Mme Cécile DUPONCHELLE

Représentée : Mme LAROCHE Hélé par M. Bruno LACAN

Secrétaire de la séance : Johnny LEBERT

Ordre du jour:

- Situation comptable du budget 2022 : décisions modificatives
- Versement d'une subvention au comité des fêtes de Saint-Pierre-Toirac
- Travaux concernant l'aménagement de la zone humide à la Planque
- Travaux voirie 2022 et investissement 2022
- Questions diverses

Situation comptable du budget : décisions modificatives (DE 2022 018)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6558	Autres contributions obligatoires	+16.00	
6573	Subv. fonc. organismes publics	.-16.00	
6413	Personnel non titulaire	+617..83	
6281	Concours divers (cotisations)	+511.00	
6574	Subv. fonct. Associations, pers. priv	-1 128.83	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Versement d'une subvention au comité des fêtes de Saint-Pierre-Toirac (DE 2022 019)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu du comité des fêtes de Saint-Pierre-Toirac en date du 8 juillet 2022 demandant une subvention exceptionnelle de 60€ afin de financer les brochures des manifestations de la commune. Le comité des fêtes de Saint-Pierre-Toirac avait fait l'avance du financement de la plaquette "festivités" commune à plusieurs communes.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'octroyer une subvention de 60€ au comité des fêtes de Saint-Pierre-Toirac.

Travaux concernant l'aménagement de la zone humide à la Planque

Monsieur Rémy Garrigou, technicien de rivières du syndicat du bassin Célé-Lot Médian a confirmé le début des travaux à partir du 20 septembre 2022 sachant qu'une procédure en recours contentieux sur le fond de l'arrêté préfectoral est en cours.

Travaux voirie 2022 et investissement 2022

Les travaux de voirie prévus pour l'année 2022 sont achevés. Le revêtement sur le Causse de Balaguier a été réalisé par l'entreprise GREGORY et les travaux de débroussaillage réalisés par l'entreprise RICARD. Le technicien de voirie du Grand Figeac se rendra sur place à l'automne pour les prévisions des travaux 2023.

Questions diverses

- Une formation "les gestes qui sauvent" organisée par Groupama aura lieu le jeudi 29 septembre à 18h30 à la salle des fêtes, durée de l'intervention 2h. Une quinzaine de personnes pourront participer à cette formation à l'issue de laquelle un apéritif dinatoire est prévu. Arnaud Meunier, Hélé Laroche, Mathieu Dumas, Catherine Millecamps, Johnny Lebert, Daniel Le Quilliec, Bruno Lacan, Stéphanie Chevalier et Yves Ville participeront à cette formation.
- Monsieur le Maire présente un devis de LPO concernant un hôtel à insectes d'un montant total TTC de 387.80€. Tous les élus donnent leur accord pour la commande. Il sera installé à l'aire de détente sur le mur adossé à la fontaine Saint-Martin.
- Une commission PLUI est conseillée pour donner un avis sur le zonage. Catherine Millecamps, Mathieu Dumas, Cécile Duponchelle, Bruno Lacan, Johnny Lebert, Daniel Le Quilliec et Yves Ville seront les membres de cette commission. Le conseil municipal de Balaguier d'Olt ne sera pas en mesure de

délibérer sur le zonage du PLUI. La délibération sera votée par les élus du Grand Figeac

- Suite à la démission volontaire de Daniel Barentin, deuxième adjoint, pour cause de déménagement éloigné, une lettre en recommandé a été adressée à Mme La Préfète avec copie au Maire. Dès réception de l'accord par la Préfecture, le conseil municipal devra délibérer dans les 15 jours qui suivent pour acter cette démission.
- M. le Maire fait part aux conseillers que suite à la réforme de la publicité et conservation des actes, les délibérations sont désormais signées par le Maire et le secrétaire de séance à compter du 1er juillet 2022. Par ailleurs le compte-rendu est supprimé et remplacé par une liste des délibérations et un procès-verbal qui devra être signé par le Maire et le secrétaire de séance.
- Rentrée scolaire à l'école des villages d'Olt : l'effectif total de 41 élèves a nécessité l'achat de tables et de chaises. Le transport scolaire est assuré par le conseil régional en remplacement de Rose Dodd. Remplacement de Christelle Filippi par Morgane Kingué-Bélé en contrat PEC de 12 mois.
- Samedi 17/09 : repas malgache
- Dimanche 2/10 : randonnée pédestre et VTT organisée par le comité des fêtes. La chasse sera interdite ce jour-là pour la sécurité.
- Dimanche 9 octobre : vide-greniers

La séance est levée à 20h45.

Le Maire
Yves Ville

Le Secrétaire de séance
Johnny Lebert